

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod  
BELLEGARDE / VALSERINE  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU SYNDICAL

N° 23B37

Séance du jeudi 09 novembre 2023

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :

MMES DUBARE M. et PHILIPPOT D.,  
MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E., LAKS N.,  
MUNIER D, SOULAT JL.

Membres ayant donné procuration :

MME REMILLON R. à M. DUJOURD'HUI G.

Membres absents excusés :

M. BOSSON JF.

Membres absents :

Sans objet

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

9

Votants :

10

Secrétaire de Séance :

M. CHANEL M.

Date de la convocation :

2 novembre 2023

Objet de la délibération :

**TRI DES PETITS EMBALLAGES EN ALUMINIUM -  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ALLIANCE POUR LE  
RECYCLAGE DES CAPSULES EN ALUMINIUM**

Le Bureau Syndical,

Nespresso France SAS (« Nespresso »), avec le concours d'industriels, opérateurs de tri ainsi que d'autres acteurs de la filière de recyclage comme France Aluminium Recyclage, et des personnalités politiques ont créé en 2009 le Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier (« CELAA »). La vocation du CELAA est de dialoguer avec les différentes parties prenantes afin de favoriser la collecte et l'intégration des petits emballages et objets métalliques au système de tri sélectif.

Dans ce cadre, le CELAA a déployé et a participé au financement, depuis 2010, d'expérimentations à grande échelle dans des centres de tri et de valorisation.

Citeo/Adelphe a lancé en 2014 un Standard Expérimental relatif aux emballages et objets en aluminium rigides et souples issus de la collecte séparée et extraits sur refus de tri, visant à soutenir le tri et le recyclage des petits déchets en aluminium. Ainsi jusqu'en 2018 cette catégorie faisait partie d'un standard expérimental distinct du standard Aluminium issu de collecte séparée.

Suite aux résultats concluants des expérimentations sur les centres de tri pilotes et de la pertinence du déploiement du Standard Expérimental sur plusieurs centres de tri du territoire, le flux des petits aluminiums et souples est officiellement intégré au sein du standard Aluminium issu de collecte séparée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (« L'Alliance ») a été créée par Nespresso, Nestlé et JDE début 2020 pour étendre la filière de recyclage initiée par Nespresso il y a 10 ans.

Cette Alliance a pour objectif de recycler toutes les capsules de café en aluminium en développant d'une part de nouveaux points de collecte de capsules en aluminium, en mettant en place notamment plusieurs centaines de points de collecte dans différentes enseignes de grande distribution, et d'autre part en œuvrant à la poursuite du déploiement de la collecte de l'aluminium dans les poubelles de tri sélectif.

Ainsi l'Alliance a notamment pour objectif de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités et a ainsi décidé d'apporter un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par Citeo/Adelphe.

Le groupement de commande pour le tri des emballages et papiers a choisi de lever l'option tri des petits métaux pour maximiser le recyclage des petits emballages en aluminium.

Ainsi le centre de tri opérateur du SIVALOR, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le cadre de la simplification du geste de tri, a été équipé de deux courants de Foucault. L'une de ces machines est placée sur la ligne des « fines », incluant la fraction 0-40mm pour récupérer les petits emballages en aluminium.

Cette nouveauté a été mise en avant sur l'ensemble des documents de communication diffusés depuis le début de l'année 2023, et en particulier sur les consignes de tri affichés sur les contenants de pré-collecte, et le mémo-tri déposé dans les boîtes aux lettres de chaque foyer.

Les emballages en aluminium souples ainsi captés ont vocation à être valorisés dans une unité de pyrolyse tel que le préconise l'Alliance.

La convention de partenariat proposée par l'Alliance pour le flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée accorde une dotation complémentaire aux soutiens de base de l'Eco-organisme d'un montant de trois cents euros (300 €) par tonne recyclée.

Monsieur le Vice-président délégué à la Transition Ecologique propose au Bureau syndical :

- D'approuver la convention de partenariat établie par l'Alliance pour le flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée pour l'année 2023
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

LE BUREAU SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium du flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée pour l'année 2023 ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention;

**DIT** que la recette correspondante est prévue au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » du Budget annexe Valorisation matière.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR  
Serge RONZON

